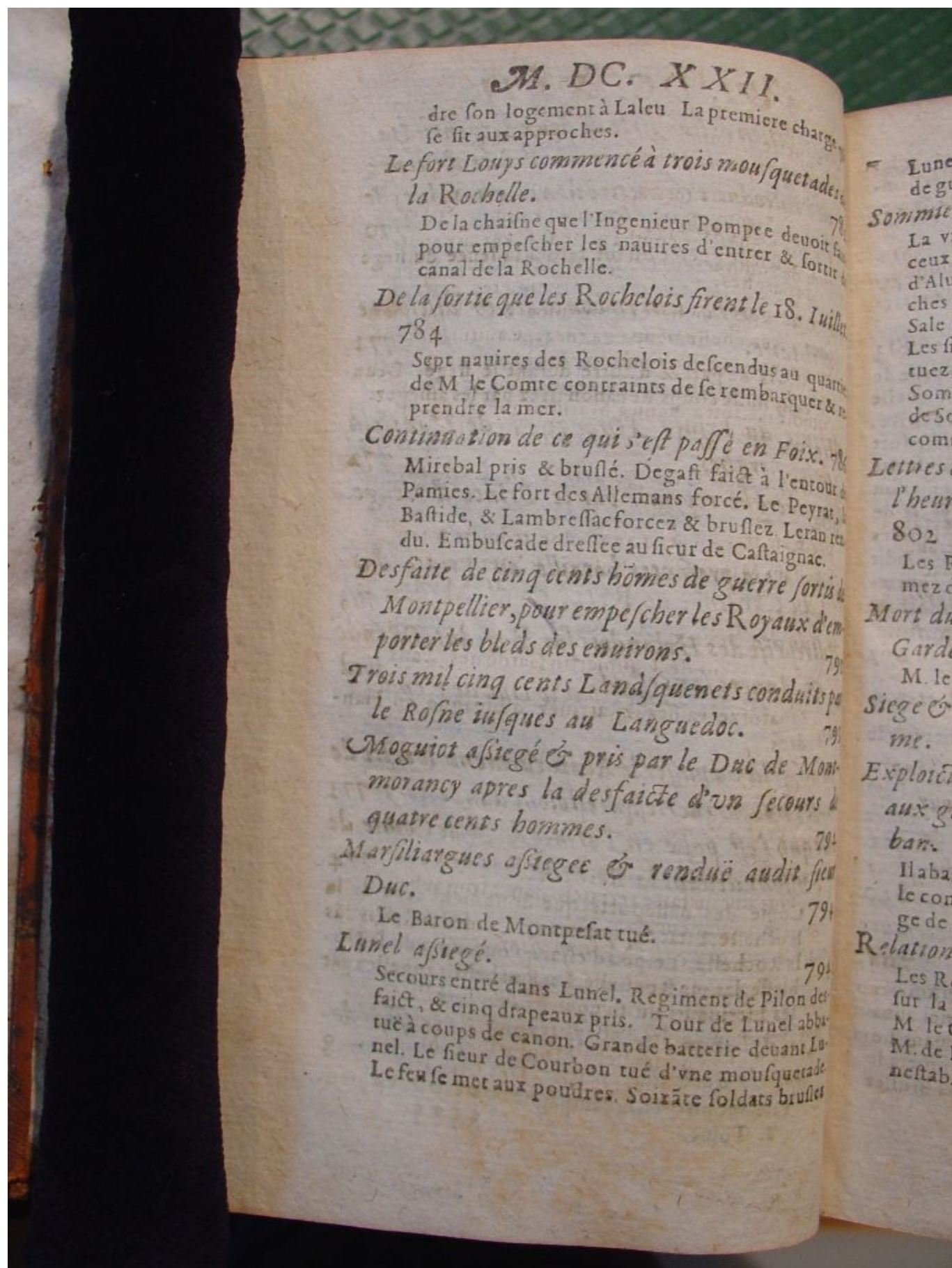
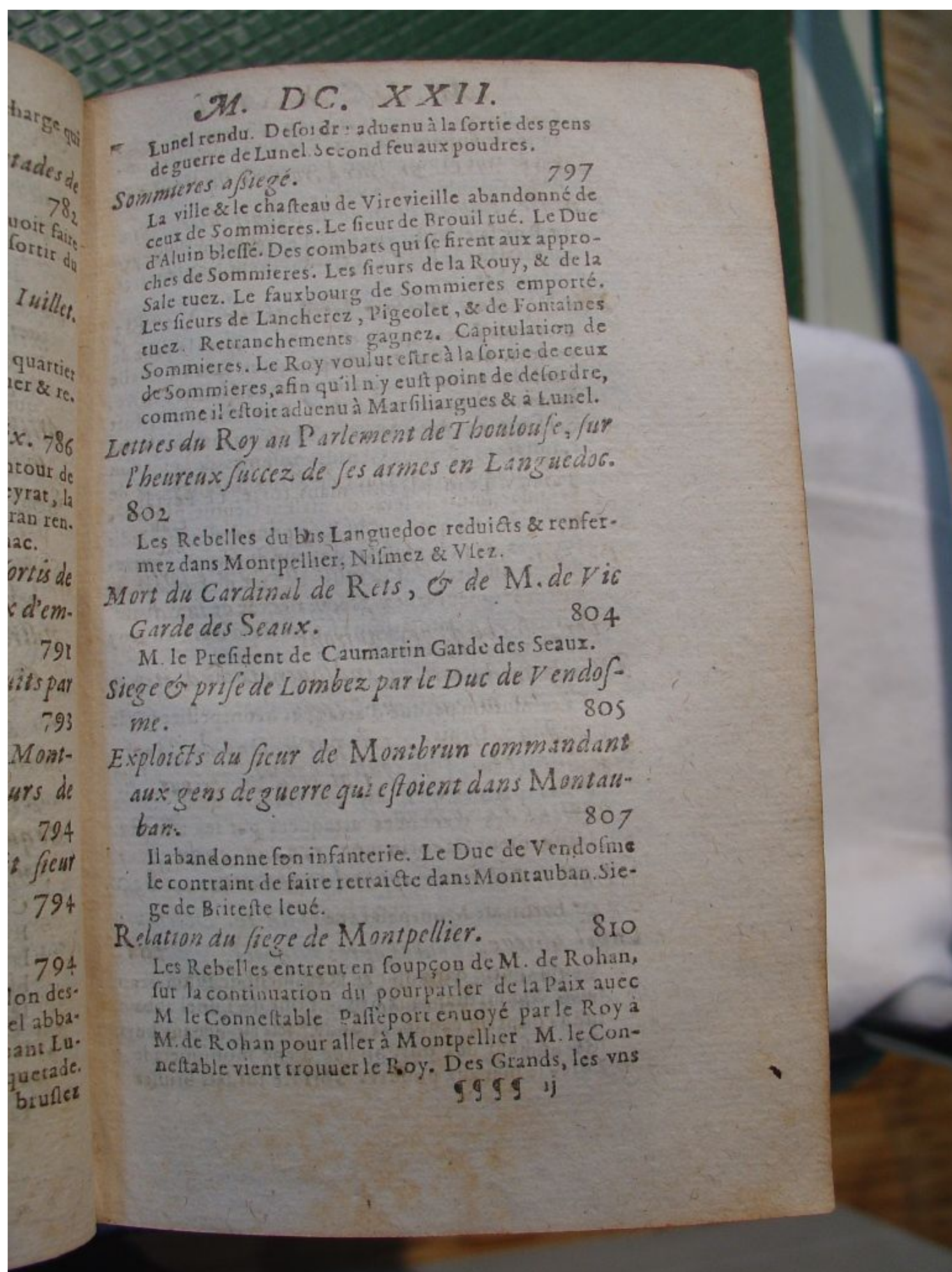
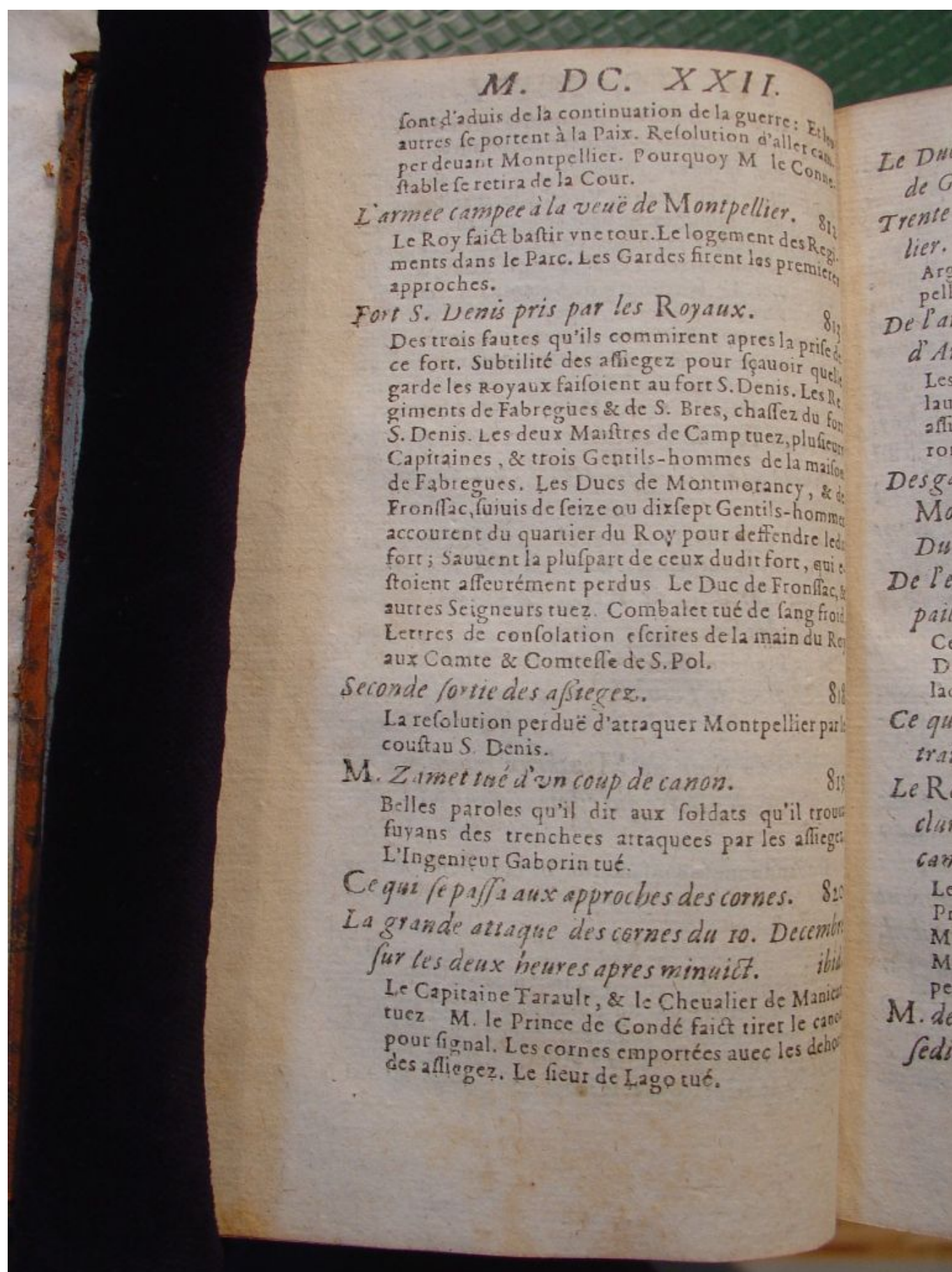


tome_08_table_1622_40.jpg





tome_08_table_1622_42.jpg



M. DC. XXII.

*Le Duc d'Esperron pourueu du Gouvernement
de Guyenne.* 823

*Trente-six canons en batterie deuant Montpel-
lier.* *ibid.*

*Argencourt conduéteur des fortificatiōs de Mont-
pellier.*

*De l'attaque qui fut donnee à la demie lune
d'Argencourt.* 824

*Les sieurs de Castelnau, Ceran, Frenelles, Roque-
laure, & S. Jean tuez. Les assiegez poursuivent les
assiegeans. Les assiegez contraints de se retirer. Fer-
ron & Bordet tuez d'un seul coup de mousquet.*

*Des gardes qui se faisoient sur les aduenues de
Montpellier, pour empescher le secours que le
Duc de Rohan y vouloit ietter.* 826

*De l'esmotion qui se fit à Lyon sur le mot de Par-
paillau.* 827

*Ceux de la Religion pret ref. desarmez dans Lyon.
Deffenses de n'appeller plus Parpaillaux ceux de
ladite Religion.*

*Ce que disoient ceux qui n'approuuoient que l'on
traictast d'une paix.* 829

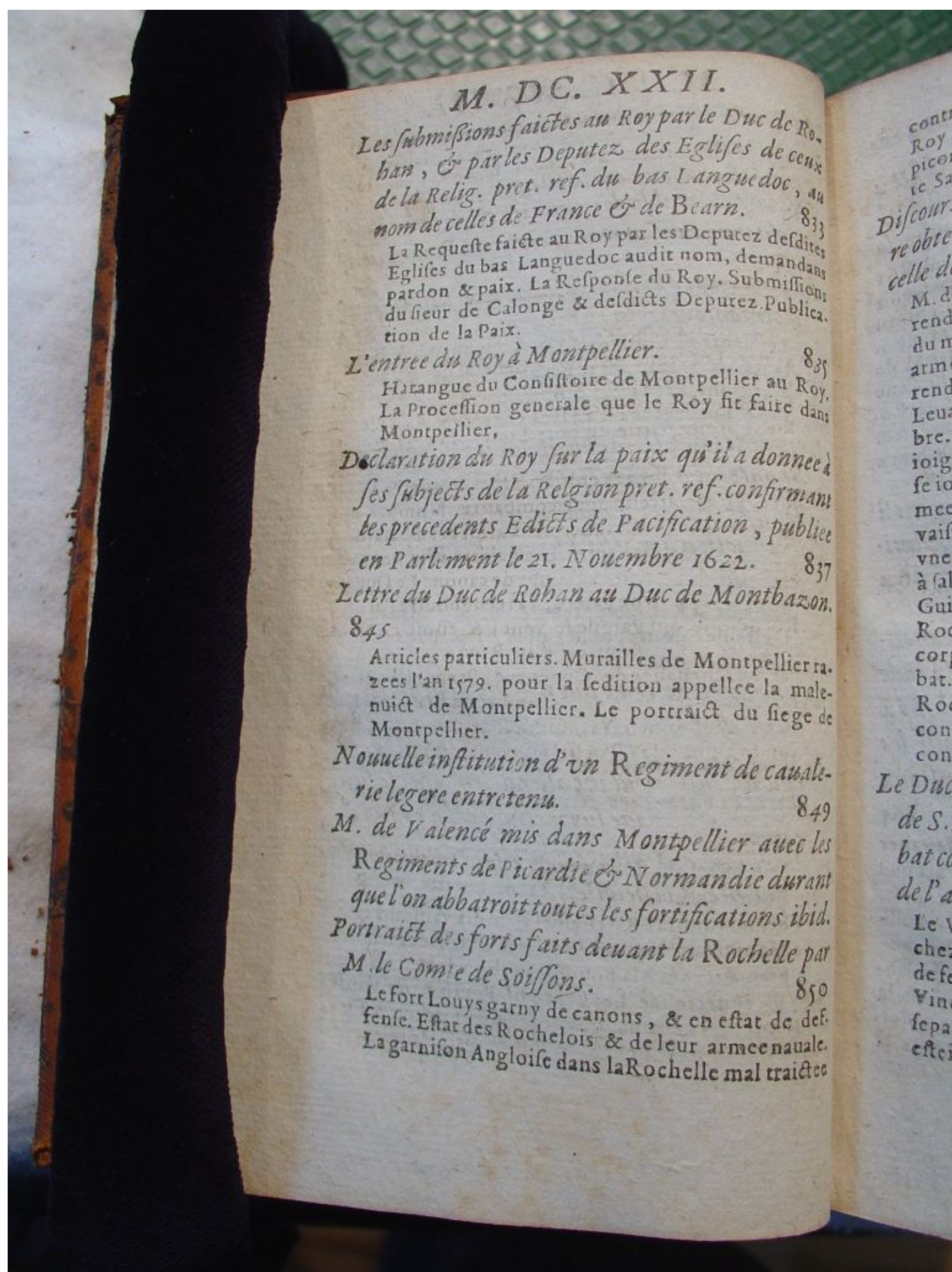
*Le Roy commande à M. le Connestable de con-
clurre la paix avec M. de Rohan, & venir au
camp.* 830

*Le Roy resolu de donner la Paix à ses sujets. M. le
Prince de Condé va à N. D. de Lorette. Retour de
M. le Connestable en l'armée. Faux bruiet que le
Marquis de Maloze se vouloit ietter dans Mont-
pellier.*

*M. de Rohan se rend dans Montpellier où les
seditieux l'appellent Scamberlat.* 831

¶¶¶¶ iij

tome_08_table_1622_44.jpg



M. DC. XXII.

contraincte d'en sortir & se rendre en l'armée du Roy, pour se retirer en Angleterre. Desfaicte des picoreurs sortis de la Rochelle. Exploicts du Pilon Sauteron ennemy iuré des Rochelois.

Discours veritable des combats & de la victoire obtenue par l'armée navale du Roy contre celle des Rochelois.

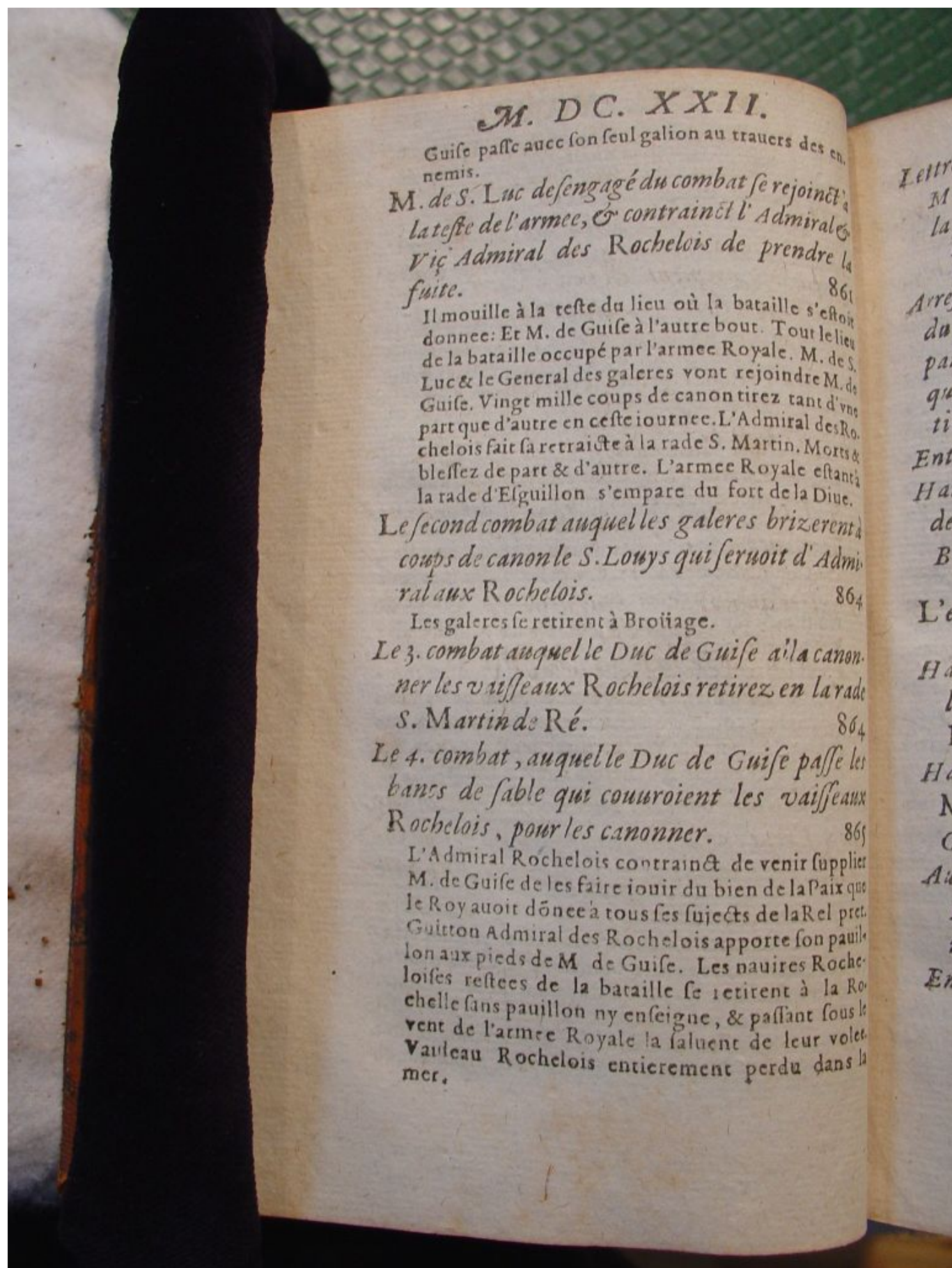
853

M. de Guise General de l'armée navale du Roy, se rend au Port Louys en Bretagne au commencement du mois d'Aoust. M. de S. Luc general de ladite armée. Le Comte de Joigny General des galeres se rend à Nantes avec dix galeres. Les vaisseaux du Levant arriuez au port Louys sur la fin de Septembre. L'armée partie du port Louys. Les galeres se joignent à l'armée. Le Comte de la Rochefoucault se joint avec douze cents hommes de guerre à l'armée. Ordre arresté pour combattre. Nombre des vaisseaux Rochelois. Les deux armées en bataille à vne lieuë l'une de l'autre. Les galeres commencent à aluer les Rochelois à coups de canon. Le Duc de Guise môté sur vne galere, va recognoistre l'armée Rocheloise qui gaigne le vent; & estoit en trois corps separez comme celle du Roy. Premier combat. Le Cheualier de Cuges tué. Premier vaisseau Rochelois coulé à fonds. Combat du sieur de S. Luc contre l'Admiral & Vic' Admiral des Rochelois. Second vaisseau des Rochelois coulé à fonds.

Le Duc de Guise voulant aller desengager le sieur de S. Luc, s'engage luy mesme en un grand combat contre l'Admiral & la plus grande partie de l'armée Rocheloise.

859

Le Vic' Admiral Rochelois avec dix vaisseaux attaque au combat contre M. de S. Luc. Deux navires de feu attachez à la poupe du galion de M. de Guise. Vincennes tué. Les sieurs du Bourg & de Vassal separet les deux navires de feu dudit galion, & font esteindre le feu qui s'y estoit espris. Monsieur de



M. DC. XXII.

Guise passe avec son seul galion au trauers des ennemis.

M. de S. Luc desengagé du combat se rejoint à la teste de l'armée, & contrainct l'Admiral & Vic Admiral des Rochelois de prendre la fuite.

Il mouille à la teste du lieu où la bataille s'estoit donnée: Et M. de Guise à l'autre bout. Tout le lieu de la bataille occupé par l'armée Royale. M. de S. Luc & le General des galeres vont rejoindre M. de Guise. Vingt mille coups de canon tirez tant d'une part que d'autre en ceste iournée. L'Admiral des Rochelois fait sa retraicte à la rade S. Martin. Morts & blesez de part & d'autre. L'armée Royale estant à la rade d'Elguillon s'empare du fort de la Diue.

Le second combat auquel les galeres brizerent à coups de canon le S. Louys qui seruoit d'Admiral aux Rochelois.

Les galeres se retirent à Broliage.

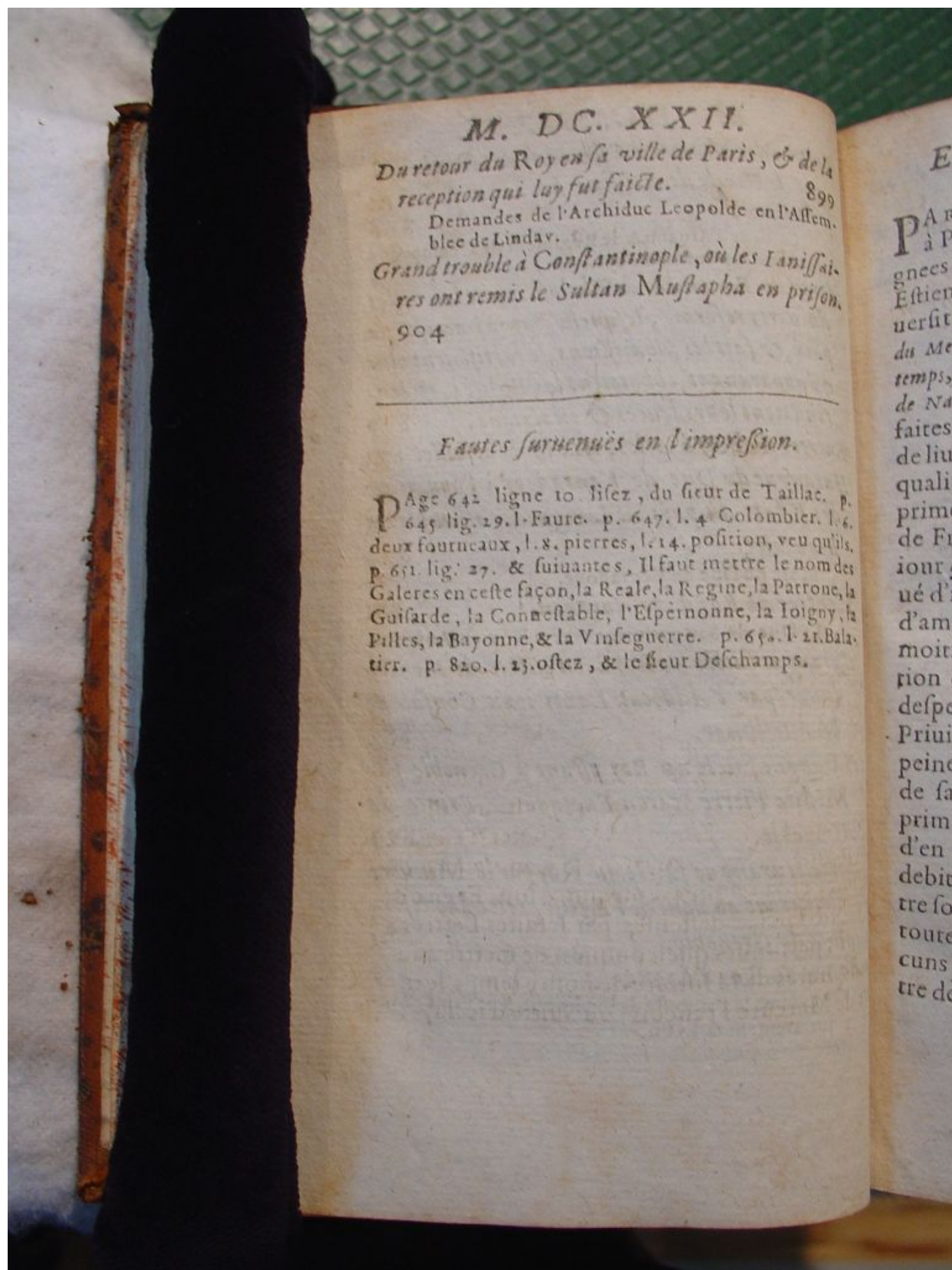
Le 3. combat auquel le Duc de Guise a la canonner les vaisseaux Rochelois retirez en la rade S. Martin de Ré.

Le 4. combat, auquel le Duc de Guise passe les bancs de sable qui couuroient les vaisseaux Rochelois, pour les canonner.

L'Admiral Rochelois contrainct de venir supplier M. de Guise de les faire iouir du bien de la Paix que le Roy auoit dōnée à tous ses sujets de la Rel. pret. Guitton Admiral des Rochelois apporte son pavillon aux pieds de M. de Guise. Les nauires Rocheloises restees de la bataille se retirent à la Rochelle sans pavillon ny enseigne, & passant sous le vent de l'armée Royale la saluent de leur voiles. Vaisseau Rochelois entierement perdu dans la mer.

	M. DC. XXII.	
	<i>Lettres des Maire & Escheuins de la Rochelle à M. le Comte de Soissons sur la reception de la Paix.</i>	868
	<i>Le sieur d'Arnault & le Regiment de Champagne mis dans le fort Louys.</i>	
	<i>Arrest du Parlement de Tholose contre les villes du party reformé, lesquelles ayans accepté la paix, & fait les submissions, se fortifioient plus qu'auparavant, abbatoient les Eglises, & continuoient leurs leuees & exactions.</i>	870
	<i>Entrees du Roy à Arles, Aix & Marseille.</i>	873
	<i>Harangue du Duc de Ventadour à l'ouuerture des Estats du pays de Languedoc assemblez à Beaucaire.</i>	874
	<i>Mort du Duc de Ventadour.</i>	
	<i>L'entree du Roy dans Auignon.</i>	881
	<i>Le Duc de Sauoye vient voir le Roy en Auignon.</i>	
	<i>Harangue faiçte au Roy à son entree de Montellimar par l'Aduocat Lanticieux Consul de Montellimar.</i>	884
	<i>Harangue faiçte au Roy estant à Grenoble par Messire Pierre Scaron Euesque & Prince de Grenoble.</i>	879
	<i>Autre Harangue faiçte au Roy par le Ministre Bouteroue au nom de l'Eglise pretendue reformee de Grenoble.</i>	891
	<i>Entree du Roy à Lyon.</i>	895
	<i>Madame la Princesse de Piedmont, & le Prince Major arriuent à Lyon.</i>	

tome_08_table_1622_48.jpg



Extrait du Priuilege du Roy.

PAR Lettres de Priuilege du Roy, donnees
 à Paris le dix-huictiesme Feurier 1623. Si-
 gnees BERGERON, & seellées, Il est permis à
 Estienne Richer, Marchand Libraire en l'Uni-
 uersité de Paris, d'imprimer *Le Huictiesme Tome*
du Mercure François, ou, Suite de l'Histoire de nostre
temps, sous le regne du Tres-Chrestien Roy de France &
de Navarre LOVVS XIII. Et defenses sont
 faites à tous Imprimeurs, Libraires, Vendeurs
 de liures, & à toutes personnes, de quelque
 qualité & condition qu'elles soient, de l'im-
 primer, vendre, & distribuer dans le Royaume
 de France, pendant l'espace de dix ans, du
 iour & datte que ledit liure aura esté parache-
 ué d'imprimer, à peine de quinze cens liures
 d'amende, la moitié enuers le Roy, & l'autre
 moitié enuers ledit Richer, avec la confisca-
 tion des exemplaires contre-faits, & de ses
 despens, dommages & interests. Aussi par ledit
 Priuilege, Deffenses sont faictes sur les mesmes
 peines à tous Marchands forains, ou subjects
 de sa Majesté, que si quelques estrangers im-
 primoient ledit liure, de les acheter d'eux, &
 d'en amener en France, ny d'y en vendre ou
 debiter en quelque façon que ce soit. Et en ou-
 tre sont faictes deffenses par lesdites Lettres à
 toutes personnes quelconques, de mettre à au-
 cuns liures de l'Histoire de nostre temps le til-
 tre de *Mercuré François, ou Suite d'iceluy.*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan